

## Repères

# Colloques et documents : comptes rendus

« **Patrimoine culturel et désirs de territoires : vers quels développements ?** »  
(Colloque, Nîmes, 25-27 février 2010)

Les 4<sup>es</sup> rendez-vous de géographie culturelle, ethnologie et études culturelles en Languedoc-Roussillon ont eu lieu à l'Université de Nîmes, du 25 au 27 février 2010, en français et en anglais, sous l'intitulé « Patrimoine culturel et désirs de territoires : vers quels développements ? ». Pensé dans une perspective pluridisciplinaire et transversale, le colloque est le résultat d'une collaboration de longue durée entre les départements de géographie des universités de Nîmes et de Montpellier 3, un laboratoire de géographie<sup>1</sup>, un laboratoire d'ethnologie<sup>2</sup> et un master d'études culturelles<sup>3</sup>. Le thème central du colloque concernait les évolutions et les développements possibles de la notion de patrimoine, problématisant précisément les relations entre ce dernier, les désirs de territoires (ou la réinvention territoriale) et les modes de développement qui s'installent. Il s'agissait de mieux comprendre comment le patrimoine, par la mobilisation des objets les plus divers, participe dans le monde contemporain à l'émergence de nouveaux espaces et liens sociaux. Dès la note d'intention scientifique, les organisateurs invitaient à une approche, à la fois opérationnelle et critique, qui dépasse les frontières disciplinaires de chacun et qui offre l'occasion d'une confrontation de chercheurs et de professionnels. L'ambition de comprendre et de dire ce que fait vraiment le patrimoine dans des contextes sociaux variés et concrets, son pouvoir de mobilisation auprès de différentes catégories d'acteurs, en dépit des voix critiques, a fait toute la force de réflexion de ce colloque.

Les relations du patrimoine culturel avec la gestion du vivant, ainsi que les discussions sur ses aspects matériels et immatériels, ont nourri les débats et l'ont mis à

l'épreuve de son propre succès et de ses propres illusions.

### Une « dilatation » risquée du concept de patrimoine

Une des réflexions à l'origine de ce colloque est que la multiplication des travaux et la diversification des disciplines ayant comme objet le patrimoine s'accompagnent d'une « dilatation » du concept. Le colloque, organisé en une séance plénière d'ouverture, plus d'une vingtaine d'ateliers et une session de posters<sup>4</sup>, a compté une centaine d'interventions. Ce fut donc l'occasion de faire voyager le terme de patrimoine à travers plusieurs territoires géographiques, de donner le point de vue des acteurs, qui racontent, mettent en scène ou subissent un objet patrimonial, et, enfin, de mettre à l'épreuve la consistance du terme. Dans ce contexte, le titre du colloque appelait à une interrogation quant aux évolutions futures des approches patrimoniales, à la fois en tant qu'objet d'étude pour différentes disciplines et en tant que ressource stratégique pour le développement territorial.

Le syntagme « désirs de territoires », qui a été inclus dans le titre du colloque, suppose-t-il que les territoires pourraient être porteurs de « désirs » qui existeraient indépendamment de ceux des acteurs ? Les communications de ce colloque ont justement montré, que, si certains acteurs expriment un « désir » patrimonial des territoires, d'autres se l'approprient, l'ignorent ou encore le subissent. Quoi qu'il en soit, l'expression, peut-être volontairement provocatrice, a fonctionné comme un catalyseur, attirant les chercheurs des différentes disciplines confrontées aux ambivalences du terme sur les terrains les plus divers. Car nous pouvons bien voir dans le débat de conclusion « Vertus et infortunes du patrimoine ; la mise en patrimoine est-elle nécessairement une instrumentalisation ? », la persistance d'un questionnement qui traversait la majorité des interventions et

<sup>1</sup> Laboratoire ART-Dev « Acteurs, ressources et territoires dans le développement » (Catherine Bernié-Boissard et Dominique Crozat), Université de Nîmes et Université Montpellier 3.

<sup>2</sup> CENS – Centre nantais de sociologie (Laurent-Sébastien Fournier), Université de Nantes.

<sup>3</sup> Master « Études culturelles » (Claude Chastagner), Université Montpellier 3.

<sup>4</sup> Le programme détaillé ainsi que la note d'intention sont disponibles en ligne : <http://recherche.univ-montp3.fr/artdev/colloque11>.

qui portait justement sur l'intentionnalité du désir patrimonial.

Un aperçu très succinct du programme laisse entrevoir les vertus et le pouvoir de séduction du terme : multiplication des objets patrimoniaux, complexification et diversification des modalités de patrimonialisation, fonctionnalité équivoque de l'objet patrimonial en fonction des acteurs et des échelles auxquelles il est considéré. À tous ces questionnements s'ajoute une position de plus en plus autoréflexive des scientifiques qui participent de manière directe ou indirecte à la construction des objets patrimoniaux.

La dimension territoriale du patrimoine est déclinée selon une variété de questionnements qui mettent à l'épreuve ce qui était considéré comme allant de soi : la participation du patrimoine au développement des territoires. D'un côté, l'ancrage d'un territoire ne se limite pas à sa fonction de support au développement local ; en tant que « miroir » d'un territoire, le patrimoine le réinvente, le redéfinit ; il peut le déformer, l'aplatir, ou l'exposer à la lumière parfois trop éclatante du « marketing du lieu ». D'un autre côté, plusieurs communications se sont interrogées sur la possibilité de dépasser l'implantation territoriale, surtout dans le cas des patrimoines immatériels (danses, musiques, savoir-faire, etc.) portés par des acteurs « délocalisés » (migrants ou diasporas).

Nous assistons à une multiplication des actions patrimoniales. Elles font partie du quotidien de nos vies et « chacun voit le patrimoine à sa porte ». Ce dernier est devenu quelque chose à faire, à vivre, à dire et même à manger, comme le suggèrent les titres de quatre ateliers organisés dans le cadre du colloque. Dans les communications, nous retrouvons également d'autres types d'opérations : le patrimoine est à sentir, à habiter, à mettre en scène, etc. Mais si tout objet ou tout acte peut être patrimonial, comment faire la part entre culture, au sens ethnographique du terme, et patrimoine culturel ? Ne s'agit-il pas justement du côté réflexif et intentionnel de l'acte patrimonial, qui fait sa particularité ? Si un acte culturel « pur » est réalisé de manière spontanée, la mise en patrimoine l'est de manière consciente pour placer une communauté dans une temporalité (le lien avec les ancêtres, l'héritage pour ceux à venir) et dans un espace social plus large (le patrimoine devenant la « carte de visite » d'une communauté pour ceux venant d'ailleurs).

### **Une mise en relation complexe du patrimoine naturel et du patrimoine culturel**

Dans cette multitude thématique, un des ateliers a attiré particulièrement notre attention, car il réunissait sous le nom de « Natures complexes du patrimoine », des communications qui portaient sur la mise en relation des patrimoines naturel et culturel, sur leurs mécanismes d'interconditionnement et de mise en valeur réciproque. Des communications affichées dans d'autres ateliers ont

également contribué à cette problématique. Citons les plus significatives : Nicole Valois (architecte, Université de Montréal) sur le cas de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal à Montréal, Danièle Laplace-Treytore (géographe, Université de Pau) sur le vin et les vignobles de Saint-Mont, Corinne Pardo (géographe, Cemagref) sur la trufficulture et les territoires associés, ou encore Jean-Pierre Augustin (géographe et aménageur, Université Bordeaux 3) sur le double visage marketing de Vancouver, entre culture et nature.

Dans un contexte général de popularisation de la protection de la nature, on retrouve de plus en plus souvent associés, dans les documents officiels, patrimoine naturel et patrimoine culturel, sans que cette relation soit explicitée et approfondie. C'est justement ce qu'ont apporté ces communications : dévoiler les différentes opérations et implications qu'on peut retrouver en analysant la mise en relation du patrimoine naturel et culturel, qu'elle soit déclarative ou non. L'enjeu analytique est de montrer que l'imbrication des deux passe par un va-et-vient continu entre éléments de la nature et éléments de la société, qui commence par la définition même des éléments du patrimoine et continue à se déployer dans des enjeux sociaux des plus complexes.

Nous assistons ainsi non seulement à une complexification de la catégorie de « naturel », mais aussi à une évolution des principaux enjeux et difficultés liés à la création des objets patrimoniaux qui pourraient tenir du domaine de la nature. Nous rappelons brièvement ici quelques-unes des idées les plus importantes discutées lors des communications.

Concernant la mobilisation de la catégorie de « patrimoine naturel », nous observons tout d'abord que les interventions témoignent d'une certaine difficulté sémantique quant à la distinction entre les éléments qualifiés de « naturels » ou de « culturels ». Une partie des contributions met justement en question une classification trop rigide et réductrice qui distinguerait patrimoines culturel et naturel, et montre la complexification des enjeux d'une telle classification. C'est justement le propos d'Annick Hollé (géographe, Université Paris 8) sur les différents enjeux de la patrimonialisation du Grand Canyon en tant que grand « monument de la nature » ou en tant que « lieu sacré » (donc culturel) pour les Amérindiens de la région. Bien que l'Unesco reconnaisse depuis quelque temps l'existence des « biens mixtes », la question de la distinction patrimoine naturel-patrimoine culturel est encore d'actualité, les enjeux de contrôle des territoires étant très importants. La mise en temporalité des certains cas « classiques » de patrimonialisation de la nature (tels le Grand Canyon, ou la forêt de l'Aigoual en France) montre également qu'un objet patrimonial peut s'inscrire dans une dynamique dans laquelle éléments de la nature et éléments de la culture se juxtaposent, convergent et évoluent en fonction des différents

mécanismes sociaux qui se manifestent à un moment donné. Ce qui est considéré comme patrimoine naturel à une certaine période peut être valorisé à une autre période en tant que patrimoine culturel dans un autre contexte social.

Les objets de la nature apparaissent donc comme des constructions humaines, ce qui permet d'analyser l'élaboration et l'évolution de la catégorie de « naturel » dans des contextes sociaux concrets. Les objets dits de la nature ne tiennent pas seulement de la botanique, de la biologie, de la physique ou de la géographie, mais ils ont également un caractère social, voire politique, lorsqu'ils participent d'une manière matérielle et symbolique à la vie d'une société. C'est ce que montre Frédéric Fesquet (professeur au lycée du Vigan, Hérault) avec l'exemple de la forêt domaniale de l'Aigoual. La reconnaissance de la nature comme objet de patrimonialisation culturelle est présentée comme le résultat d'une évolution et d'une reconsidération des relations des sociétés avec leur cadre de vie, mais aussi comme le résultat de l'évolution du concept de « forêt », non sans liens avec les disciplines qui se sont approprié le concept (sylvicuture, histoire, anthropologie).

Même si cette idée de reconnaissance d'une « construction sociale de la nature » est de plus en plus présente, la patrimonialisation d'un objet naturel nécessite de minimiser l'importance des interventions sociales sur l'objet en cause, comme pour prouver sa naturalité. Malgré les nombreux contre-exemples<sup>5</sup> de participation des sociétés au façonnement des milieux naturels, il faut que la nature soit « naturelle » pour qu'elle soit valorisée en tant que telle. C'est une des principales difficultés dans la patrimonialisation des objets naturels, car ils ont, en quelque sorte, été « sortis » de la société, alors que celle-ci doit pourtant veiller à leur conservation. Les espaces naturels protégés (parcs naturels, réserves de biosphère, etc.) sont confrontés à la difficile intégration de la nature dans les sociétés, dont elle a été justement séparée.

Une autre manière beaucoup plus intégrative d'imaginer le caractère patrimonial de la nature est d'envisager le patrimoine culturel comme un ensemble de pratiques visant des éléments de la nature et du vivant. Autrement dit, de considérer les pratiques qui agissent sur et avec la nature en termes de modèles cultureux proprement dits, constitutifs des identités socioculturelles plus ou moins localisées. Plusieurs études de cas, émanant surtout du champ de la géographie, se sont prises au jeu de la mise en relation d'objets de la nature avec des pratiques culturelles des plus diverses. Jean-Baptiste

Maudet (géographe, Université de Pau), à travers une étude ethnogéographique des relations hommes-bovins, montre en quoi les jeux taurins participent à l'expression des figures identitaires emblématiques (*cow-boys*, *charros*, *llaneros*, *vaqueros*, *gauchos*, *huasos*) à la frontière de l'Amérique du Nord et du Mexique et à la construction des identités territorialisées. C'est aussi le cas de l'étude sur la chasse aux palombes de Julie Boustingorry (historienne, Université de Pau) et de François Saldaqui (géographe, Université de Pau), ou encore de l'étude de Pierre Couturier (géographe, Université de Clermont-Ferrand) sur la réintroduction des variétés végétales traditionnelles en milieu montagnard qui contribue également à une reconstruction identitaire territoriale locale.

Mais l'intégration d'une nature patrimonialisée dans nos sociétés contemporaines a, au-delà de la dimension culturelle et identitaire, bien plus d'enjeux d'ordre social, politique et économique. La nature « à préserver » est non seulement modelée par l'histoire humaine, dont elle porte les traces et en témoigne, mais elle est aujourd'hui loin d'être un espace vierge, se trouvant au contraire imbriquée dans des pratiques et des enjeux sociaux des plus divers. Ce sont les propos que j'ai moi-même mobilisés lors de ce colloque pour démontrer comment la réserve de biosphère du delta du Danube a joué un rôle important, à travers des rhétoriques particulières de l'espace, des ressources et de la nature, dans la sélection des connaissances, des actions et des pratiques « légitimes » par rapport à l'environnement. Les conflits d'appropriation qui en résultent entre différents acteurs montrent comment les patrimoines naturel et culturel sont des objets en train de se construire d'une manière inséparable, aux diverses échelles où leur mise en relation se met en place.

Enfin, ont été présentés des exemples de patrimonialisation croisée d'éléments existant sur un même territoire et qui se valorisent l'un l'autre. Le cas du parc urbain al-Azhar du Caire, présenté par Anna Madoeuf (géographe, Université de Tours), met en scène une situation remarquable de mise en valeur réciproque d'une ville ancienne et d'un nouveau parc : « Le beau jardin fait la vieille ville belle et la ville ancienne fait du parc un lieu à part entière de l'espace historique et patrimonialisé ». La construction d'un parc qui offre un panorama, jusque-là impossible sur la ville, incite à une relecture d'un contexte naturel et social. C'est aussi le cas des paysages dits « mixtes » où il y a une reconnaissance de la contribution des facteurs humains et naturels à la construction et à l'entretien de la valeur paysagère.

Ce bref panorama de lectures des relations entre nature et société, telles qu'on les retrouve dans les approches de type patrimonial, laisse entrevoir une diversité de manières de « penser ensemble » des entités considérées classiquement comme appartenant à des domaines ontologiques différents. Il montre, avant tout, comment nature et société peuvent participer à leurs définitions

<sup>5</sup> Un des exemples les plus connus et les plus parlants est peut-être le travail de longue durée réalisé en Camargue par Bernard Picon et poursuivi par de nombreux chercheurs. Il a montré la contribution des pratiques humaines au façonnement du paysage « naturel » de la Camargue, valorisé jusque-là justement pour sa naturalité.

réciroques au-delà des approches dichotomiques classiques des sciences. Ce que nous pouvons observer dans les pratiques de patrimonialisation aujourd'hui, c'est que, d'un côté, la nature est aujourd'hui un élément de plus en plus important dans la définition du social, un élément incontournable dans la considération des pratiques, participant à des repositionnements identitaires et à la mise en place des nouvelles catégories sociales : tourisme écologique, communautés ou pratiques traditionnelles (dans le sens de leurs relations avec l'environnement), protection de la nature, etc. D'un autre côté, la société est intrinsèquement présente dans l'identification, la définition et la prise en charge des éléments de la nature.

Les enjeux de la reconnaissance de cette imbrication du naturel et du social ne sont pas négligeables, car cette imbrication participe à l'instauration de nouvelles relations de pouvoir, de mécanismes d'inclusion/exclusion, de rhétoriques de légitimation des pratiques. Ces enjeux se manifestent, non seulement au niveau des territoires et des sociétés locales, mais aussi dans les interactions à différentes échelles, du global au local.

### **Patrimoine et désir de nature : jeux d'appropriation et d'appartenance**

Pour conclure, nous revenons sur la réflexion du début, celle du patrimoine en tant que désir. Dans un monde globalisé, de plus en plus homogène dans les procédures, les pratiques et les produits, le patrimoine est-il un véritable désir ou la seule alternative restante « raisonnable » pour nommer et sauvegarder l'unicité de certains objets particuliers et les identités qui leur sont associées ? Mais le patrimoine, étant lui-même institutionnalisé, formaté et de plus en plus global, permet-il pour autant le développement d'un discours alternatif ?

La conclusion du colloque est revenue sur l'inévitable instrumentalisation du patrimoine : le patrimoine serait-il finalement victime de son propre pouvoir de séduction, ce qui, à cause des passions touristiques et consummatrices qu'il déchaîne, le réduirait forcément à être instrumentalisé ? Pour échapper aux connotations négatives de l'instrumentalisation, nous préférons parler d'une appropriation, qui nous semble intrinsèque à tout processus patrimonial. Sinon, l'idée d'un patrimoine que l'on ne s'approprierait pas laisserait entendre qu'il pourrait y avoir une définition essentialiste d'un patrimoine « pur » et « innocent », existant en dehors des intérêts particuliers. C'est ce qui est suggéré, au fond, par le concept de « patrimoine de l'humanité », qui essaie justement, souvent sans gain de cause, de surmonter les accusations de parti pris dans les enjeux localisés.

Mais il est temps de préciser qu'il ne s'agit pas seulement d'une simple « confiscation » par les acteurs les plus puissants, mais aussi d'une appropriation des plus complexes par des acteurs divers. Le patrimoine s'écrit comme une histoire d'appropriation et d'identité, il s'agit bien d'indiquer ce qui « m'appartient » pour dire ce qui « me définit », et inversement. La question patrimoniale se réduirait alors à faire le lien entre un objet et une unité sociale (un titulaire). Cet objet peut être d'ordre symbolique ou viser encore l'immatériel. Dans le cas de la nature, elle ne nous appartient pas à proprement parler : ce qui fait l'enjeu patrimonial, c'est justement la manière de se l'approprier, de participer à sa définition et, vice-versa, de la faire participer à la définition de nos sociétés et de nos identités.

**Veronica Mitroi**

(Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Ladyss, 92001  
Nanterre cedex, France)  
veronica.mitroi@free.fr

### **« Croissance verte, développement durable, décroissance : éléments de controverse »**

(Journée d'études, Lille, 6 mai 2010)

Après une première journée consacrée à l'automne 2009 au thème du réchauffement climatique et de ses impacts sociétaux, le réseau Développement durable et territoires fragiles (DDTF<sup>6</sup>), codirigé par Bertrand Zuindeau (économiste, Université Lille 1) et Bruno Villalba (politiste, Université Lille 2) organisait en ce mois de mai 2010 son second séminaire de l'année. Celui-ci proposait une mise en perspective de la croissance économique à l'aune du développement durable, en évoquant les controverses à propos de la poursuite de la croissance

ou de l'évolution vers la décroissance. Le réseau avait invité pour cela des intervenants de plusieurs disciplines (économie, sociologie, sciences politiques) à venir évoquer une dimension particulière de ces deux voies possibles d'évolution des sociétés modernes pour les années à venir<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> <http://developpementdurable.revues.org/1520?id=1520>.

<sup>7</sup> Le programme détaillé et les diaporamas des intervenants sont consultables en ligne sur le site de la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société de Lille, partenaire de ce séminaire : <http://www.meshs.fr/page.php?r=22&id=751&lang=fr>.

La journée s'est déroulée en deux grandes séances d'interventions et de discussions. Au cours de la matinée, c'est essentiellement le thème des relations entre l'entreprise et l'environnement qui a été évoqué. Le second atelier fut, quant à lui, consacré à une présentation de quelques approches analytiques de la décroissance, en privilégiant ici clairement la pluridisciplinarité, à travers les points de vue de l'économiste, du sociologue et du politiste.

Durant la matinée, les débats ont porté sur la controverse entre croissance verte et décroissance en mettant l'accent sur l'un des acteurs essentiels de ces processus, à savoir l'entreprise. Les interventions ont permis d'aborder cette question à trois échelles différentes : à l'échelle macro-économique, tout d'abord, avec la présentation d'Abdel Hamdouch (économiste, Université Lille 1) sur les perspectives de développement d'une « économie verte » dans les pays développés ; à l'échelle micro-économique, ensuite, avec l'intervention de Julia Haake (WWF) sur les multiples formes d'engagement individuel des entreprises face à la crise écologique ; à l'échelle méso-économique, enfin, avec l'intervention de Christian du Tertre (économiste, Université Paris Diderot) qui, dans une perspective plus critique que les deux précédentes, a rappelé la nécessité de transformations profondes dans le mode de régulation des activités économiques pour répondre à la crise écologique que nous connaissons.

L'« économie verte » constitue-t-elle une réponse adaptée aux défis posés par l'état de l'environnement à la croissance des pays développés ? L'entreprise est-elle en capacité d'impulser à elle seule une dynamique de changement des comportements face aux forces du marché ? Quels types de règles institutionnelles convient-il de mettre en place pour ancrer durablement ces changements ?

Dans son intervention, A. Hamdouch a décrit les multiples dimensions de l'émergence d'une « économie verte », ainsi que les enjeux qu'elle représente à l'échelle mondiale dans la concurrence entre les principales économies développées. Il a insisté sur l'ampleur des masses financières en jeu, sur les perspectives intéressantes, quoique pour le moment encore limitées, en matière de création d'emplois, et sur l'importance des investissements en capital-risque au sein de ce secteur. Mais l'intérêt majeur de son intervention fut sans conteste de mettre en évidence le rôle décisif des politiques publiques dans le domaine de l'innovation technologique liée à « l'économie verte », en soulignant l'extrême diversité des situations nationales dans ce domaine. Si la plupart des pays développés soutiennent depuis quelques années la création de *green clusters*, force est de constater que, dans ce domaine, les dynamiques de développement sont extrêmement variées, tant sur la forme que sur l'ampleur des actions entreprises. Au-delà de ces situations

contrastées, l'économie verte ne pourra réellement se développer, soutient A. Hamdouch, qu'à partir d'une « co-intégration des politiques publiques », qui repose sur l'élaboration de programmes, souvent transsectoriels, multi-scalaires et multi-acteurs, esquissant les modalités d'une articulation des différentes politiques publiques engagées (environnement, innovation, transports, énergie, logement...).

L'émergence d'une « économie verte » constitue sans conteste un signe évident d'une prise de conscience, par les acteurs économiques et politiques, de l'importance des contraintes environnementales. On peut s'interroger toutefois sur l'ampleur réelle des changements introduits dans les comportements économiques par cette croissance du secteur des technologies propres. La notion de « co-intégration des politiques publiques » ouvre, sur ce point, une piste de recherche intéressante. Pour le moment toutefois, l'impression laissée par les mouvements en cours renvoie plutôt à un opportunisme technologique des entreprises, à la recherche de nouveaux segments de marchés et de nouvelles perspectives de profits, qu'à une volonté réelle de modifier en profondeur le fonctionnement de l'économie.

Dans une perspective plutôt critique de la croissance verte, l'intervention de J. Haake s'est attachée à montrer l'importance des comportements d'entreprise dans l'évolution vers une « économie légère », c'est-à-dire dématérialisée et soucieuse d'assurer le découplage entre croissance économique et impacts écologiques. À un niveau micro-économique, il paraît ainsi indispensable d'observer les multiples changements opérés par les entreprises dans leurs comportements quotidiens, tant en ce qui concerne la lutte contre les pollutions occasionnées par les processus de production et contre les prélèvements abusifs de ressources naturelles, qu'en ce qui concerne la conception des produits et les efforts en direction d'une dématérialisation de l'économie. Si l'entreprise est nécessairement au cœur de ces nouveaux processus, il paraît toutefois évident que les autres acteurs de l'économie (État, consommateurs, ONG...) jouent également un rôle crucial dans l'évolution des comportements d'entreprise. Toutefois, ici encore, la question essentielle est celle de l'ampleur des changements impulsés par les entreprises : les arguments financiers plaident-ils en faveur de transformations profondes ? Ne risque-t-on pas d'assister à la manifestation du fameux « effet rebond », qui traduit finalement un simple déplacement des pollutions sans véritable diminution de l'utilisation des ressources naturelles et des rejets occasionnés ? Et davantage encore, on peut s'interroger sur les formes de l'action collective qui semblent indispensables pour accompagner les entreprises dans leurs démarches, fortement empreintes de pragmatisme.

Dans son approche méso-économique de la décroissance et du développement durable, C. du Tertre esquisse

une grille de lecture des changements du mode de fonctionnement de l'économie nécessairement induits par la prise en compte des contraintes écologiques. Soulignant en effet que la véritable nouveauté des évolutions actuelles est l'incitation des enjeux écologiques à reconsidérer les questions de l'équité sociale et du développement économique, et à repenser les dispositifs de gouvernance, C. du Tertre invoque le caractère incontournable d'une réflexion sur les dispositifs institutionnels qui structurent nos sociétés de production et de consommation, et en appelle à une réflexion en profondeur sur les modes de régulation de l'économie. Dans la continuité de la théorie de la régulation, et en plaçant le travail au cœur de sa réflexion, en tant que clé du rapport au réel, l'analyse doit, selon lui, s'appuyer sur une approche « semi-fonctionnaliste » et « semi-institutionnaliste », qui romprait avec l'approche matérialiste du fonctionnalisme et avec l'approche holiste de l'institutionnalisme. Sur cette base, C. du Tertre esquisse les traits d'un modèle économique fondé sur une « économie de la fonctionnalité » dans laquelle ce n'est pas tant la production de biens matériels qui compte que la réalisation de « solutions » intégrées répondant à des besoins qui se manifestent à la fois en termes de biens et de services. Cette économie est nécessairement « territorialisée » dans le sens où la spécification des lieux apparaît bien souvent consubstantielle à cette émergence de solutions intégrées. C'est à ce prix, nous dit C. du Tertre, que l'on ira vers une économie dématérialisée. La grille de lecture développée est séduisante, mais elle comporte néanmoins à mes yeux quelques faiblesses majeures. L'approche fonctionnaliste, fût-elle dématérialisée, est-elle réellement pertinente pour aborder la durabilité des sociétés et les changements profonds qu'elle induit ? On peut en douter, à la lecture des nombreuses critiques qui ont souligné depuis longtemps déjà les difficultés de cette approche à penser le changement. De même, une approche institutionnaliste débarrassée de sa dimension holiste ne revient-elle pas à défendre une perspective individualiste des comportements, renvoyant en définitive à des changements mineurs dans les comportements économiques ? Le recours à l'« économie de la connaissance » et le développement d'une économie de services constituent-ils en eux-mêmes des gages de durabilité de l'économie ?

Après une première matinée très riche en débats, c'est plus spécifiquement l'analyse des multiples dimensions de la décroissance qui a été débattue lors du second atelier.

Dans une première partie, Franck-Dominique Vivien (économiste, Université de Reims Champagne-Ardenne) est revenu sur ce qu'il définit comme les deux temps forts, dans l'histoire récente, de l'émergence d'un argumentaire en faveur de la décroissance : la « critique environnementaliste » et la « critique culturaliste ». La première a pris de l'ampleur à partir du rapport du Club de

Rome, puis s'est étoffée avec l'apport décisif des écrits de Nicholas Georgescu-Roegen, redécouverts en France au milieu des années 1990. Ces écrits mettent en évidence les limites du progrès technologique et les conséquences désastreuses de la croissance sur l'état des ressources naturelles et sur les stocks de sources d'énergie disponibles. Selon cet auteur, la décroissance s'impose ainsi dans une perspective d'ajustement inévitable des rythmes de l'activité économique aux contraintes posées par l'état de l'environnement. La deuxième critique est développée à partir des points de vue d'Ivan Illich et de Marshall Sahlins sur les notions de subsistance et d'abondance. Dans les deux cas, ce sont les fondements mêmes de la notion de croissance économique qui sont dénoncés, invitant à penser une société post-industrielle résolument tournée vers d'autres objectifs collectifs que la croissance. C'est fondamentalement sur le sens de la dépense et de la rareté que ces différents auteurs nous ont invités à réfléchir.

Dans un deuxième temps, Michelle Dobré (sociologue, Centre Maurice Halbwachs, Caen) a évoqué dans son approche sociologique la question, éminemment importante, de la consommation dans l'évolution des comportements vers une situation de décroissance. S'il est évident que cette évolution suppose un changement dans les comportements individuels et collectifs en matière de consommation, alors on peut mettre en évidence deux thèses qui s'affrontent. D'une part, il faut bien constater que le modèle de consommation de masse est toujours bien prégnant dans nos sociétés développées, et que la consommation continue à jouer un rôle social essentiel de distinction et de hiérarchie qui dépasse le simple cadre de la satisfaction des besoins. D'autre part, on peut penser que la société de consommation moderne ne constitue en définitive qu'une courte période dans l'histoire des sociétés humaines, caractérisée avant tout par l'accent mis sur l'expression des désirs beaucoup plus que sur la satisfaction des besoins. Sous cette hypothèse, on peut espérer que les valeurs de renoncement, d'abstinence, de « simplicité volontaire », s'imposent progressivement, nous rapprochant ainsi du modèle de la « sobriété heureuse » décrit en son temps par Gilles Deleuze.

On retiendra également du propos de M. Dobré, l'importance donnée aux villes comme lieu d'expression de nouvelles formes sociales de convivialité dans cette évolution vers une consommation raisonnée, renvoyant plus généralement à la question des lieux de la décroissance.

Dans la dernière partie de l'atelier, Luc Semal (politiste, Université Lille 2) s'est interrogé sur « la sobriété comme question politique », en évoquant les dimensions politiques de la décroissance. L. Semal rappelle d'abord que la décroissance en politique renvoie à une communauté de questionnements émergeant dans plusieurs

pays, selon des formes, certes diverses, mais autour d'objets de réflexion finalement assez proches. Il faut souligner en effet que c'est bien l'idée de sobriété (définie comme « le consommer moins ») et les difficultés de sa traduction politique (diffusion auprès du public, institutionnalisation) qui sont le plus souvent au cœur de ces questionnements. En termes de philosophie politique, ce qui caractérise la vision moderne de la sobriété, c'est incontestablement son caractère non négociable, compte tenu des enjeux environnementaux et du faisceau de contraintes qui pèsent désormais sur l'évolution de nos sociétés, mais également de l'ampleur des ruptures nécessaires avec les principales caractéristiques de l'imaginaire social moderne. Dans ces conditions, la mobilisation politique autour de la sobriété paraît complexe et se décline, dans la réalité, de façon très diverse et souvent très hétérogène. De manière transversale, on peut toutefois pointer une évolution significative du contenu du militantisme, en direction notamment d'une prise en compte de plus en plus forte de l'anticipation des conséquences des contraintes écologiques et des adaptations de comportements qu'elle requiert. Si la mobilisation est bien réelle, le projet politique autour de la sobriété reste, quant à lui, encore largement à définir, et ne pourra se développer que dans une perspective pragmatique qui associe la dimension libératrice et émancipatrice des projets de sobriété aux pratiques quotidiennes, individuelles et collectives de sobriété (à l'exemple des *transition towns* en Grande-Bretagne).

Pour terminer, on peut identifier quelques thèmes transversaux à cette journée riche en éléments de réflexion, qui constituent le terrain privilégié d'une analyse pluridisciplinaire. En premier lieu, il faut noter la convergence de beaucoup d'interventions à souligner

l'importance du travail et de la consommation dans la mise en place d'une sobriété constitutive de la décroissance. Si ces deux activités sont bien au cœur d'un rapport au réel de la société, il reste probablement à faire émerger une approche analytique qui s'articule, plus explicitement que les grilles de lecture proposées, à la dimension fondamentalement pragmatique du développement durable. En deuxième lieu, il faut souligner la référence de la quasi-totalité des intervenants à la nécessité d'appréhender les évolutions en cours (économie verte ou décroissance) sous l'angle d'une action collective. Il reste, là encore, à penser les formes de cette action collective, en considérant notamment l'importance du projet politique et des politiques publiques pour la structuration d'une telle démarche associant des acteurs d'horizons très différents. En troisième lieu, beaucoup d'interventions ont évoqué le rôle primordial des lieux, la ville, le territoire, dans l'émergence de comportements de sobriété. En considérant ces trois thèmes transversaux, on peut risquer une hypothèse. Le courant de pensée institutionnaliste, consubstantiel de l'émergence de la philosophie pragmatique aux États-Unis au début du vingtième siècle, ne constituerait-il pas une grille de lecture pertinente pour saisir les enjeux de la durabilité des sociétés, en ce qu'il interroge simultanément la dimension collective des comportements, le pragmatisme de l'action et le projet politique au cœur de l'évolution des sociétés ?

**Christophe Beurain**

(Université de Limoges, laboratoire Géolab, UMR6042, 87036

Limoges, France)

christophe.beurain@unilim.fr

### « Implementation in inter- and transdisciplinary research, practice and teaching »

(Conférence, Genève, 15-17 septembre 2010)

#### Un réseau scientifique au service de l'inter- et transdisciplinarité

Le réseau td-net<sup>8</sup>, porté par les Académies suisses des sciences pour promouvoir les approches transdisciplinaires, a initié en 2008 une série de 4 conférences sur 4 années consécutives. La conférence inaugurale a eu pour thème « Inter- and transdisciplinary problem framing<sup>9</sup> » ; elle a été suivie en 2009 par un premier approfondissement sur et autour du concept d'intégration : « Integration in inter- and transdisciplinary research: forging collective concepts, methods and practices – chang-

ing structures<sup>10</sup> ». La conférence de 2010, dont il est question ici, s'est intéressée au thème de l'*implementation* – connexe de celui d'intégration – dans les pratiques de recherche et d'enseignement inter- et transdisciplinaires. Ce thème couvre globalement la problématique de la mise en œuvre du processus de recherche et de ses résultats dans le contexte social, politique et pratique extra-académique. La conférence a été organisée en partenariat avec le groupe Écologie humaine<sup>11</sup> de l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université de Genève.

<sup>8</sup> [www.transdisciplinarity.ch](http://www.transdisciplinarity.ch).

<sup>9</sup> Pour le compte rendu de cette conférence, cf. Hubert, B., 2009. « Problem framing in inter- and transdisciplinary research », *Natures Sciences Sociétés*, 17, 3, 305-306.

<sup>10</sup> Pour le compte rendu de cette conférence, cf. Bouleau, G., 2010. « Integration in inter- and transdisciplinary research: forging collective concepts, methods and practices – changing structures », *Natures Sciences Sociétés*, 18, 3, 322-328.

<sup>11</sup> [www.unige.ch/ecohum](http://www.unige.ch/ecohum).

Elle a réuni environ 80 participants de multiples nationalités (Suisse, Allemagne, Autriche, Hollande, Angleterre, Suède, Norvège, Canada, États-Unis, etc.) et d'horizons disciplinaires variés (sciences naturelles, techniques, médecine, sciences humaines et sociales, arts, etc.). Les objectifs, les fonctions de la recherche inter- et transdisciplinaire, l'analyse des résultats et de leur publication ont été mis en lumière par de nombreux intervenants suisses et internationaux, dont les principaux conférenciers, Roland Scholz (Institute for Environmental Decisions [IED], ETH Zürich, Suisse), Frank Kessel (College of Education, University of New Mexico, Albuquerque, États-Unis), Jakob Zinsstag (Swiss Tropical and Public Health Institute, Bâle, Suisse), Anne Nigten (The Patching Zone, Rotterdam, Pays-Bas), Larissa Krainer (University of Klagenfurt, Autriche), Carole Després (Université Laval, Québec), Aant Elzinga (University of Gothenburg, Suède) et Morten Levin (Norwegian University of Science and Technology, Trondheim).

La conférence<sup>12</sup> de 2010 a poursuivi l'objectif global de promouvoir la mise en dialogue des disciplines, en offrant une plate-forme d'échanges entre les chercheurs impliqués dans des projets inter- et transdisciplinaires sur des thématiques variées (santé publique, changements climatiques, nouvelles technologies, globalisation et transformations culturelles, etc.). Il s'agissait de favoriser la mise en commun d'expériences et de connaissances acquises pour le développement de méthodes intégratives, dans le but d'apporter des solutions adaptées à ces problématiques complexes. Le concept d'*implementation* a été exploré au travers de discussions critiques et de présentations de modèles, de méthodologies et d'outils de recherche<sup>13</sup>.

L'accent a été mis sur l'apprentissage mutuel, en favorisant les présentations croisées d'expériences menées dans différents contextes académiques, sociaux

et professionnels. Les participants étaient invités à forger collectivement des théories, des concepts et des méthodes permettant des démarches d'intégration entre les réflexions théoriques et les pratiques effectives de recherches transdisciplinaires en situations. Le dispositif de la conférence a stimulé ces échanges, en alternant des séances plénières avec des conférenciers invités, des ateliers et des sessions parallèles de communications ou de posters.

La conférence a également suivi l'objectif du réseau, soit encourager la transdisciplinarité entre les sciences et mettre en relations mutuelles des projets réalisés ou en cours, de manière à les analyser et en tirer des outils communs et utilisables par l'ensemble de la communauté des chercheurs. Elle a ainsi permis de faire le point sur les avancées récentes des pratiques au cœur de l'enseignement et de la recherche inter- et transdisciplinaires. À la suite de l'étude des phases de cadrage (*problem framing*, conférence de 2008) et d'intégration du processus de recherche (conférence de 2009), c'est la phase de mise en œuvre des résultats de la recherche dans la pratique qui, en 2010, a été mise au centre des préoccupations des chercheurs.

### **Implementation : un concept fédérateur**

Dans notre société dite de la connaissance, les questions de recherche, leur développement dans un processus épistémologique et méthodologique, ainsi que les résultats de ce processus, ne peuvent pas être arbitrairement disjoints des pratiques effectives des acteurs extra-scientifiques agissant dans les sphères publiques et sociales concernées. Les décideurs politiques, les organismes de financement et la société en général formulent en effet de manière de plus en plus soutenue des demandes à l'attention des chercheurs, en termes de résolution des problèmes concrets auxquels ils sont confrontés au quotidien. Les connaissances envisagées comme biens communs devraient ainsi, dans l'idéal et par des moyens pragmatiques, être traduites dans des situations concrètes.

Les stratégies de mise en œuvre des résultats de recherche, dans des contextes sociaux, politiques et pratiques toujours singuliers, devraient être intégrées dès l'élaboration initiale du processus de recherche, de manière à incorporer par avance les éléments sociaux et contextuels. Il s'agit d'un processus récursif d'intégration et de négociation avec les acteurs non académiques, qui doit prendre en compte les impacts réels ou attendus de la recherche. Comment dès lors mener à bien la recherche scientifique, en intégrant théorie et pratique dans et par la construction de véritables collaborations participatives? Cette question centrale, au cœur des démarches transdisciplinaires et reformulée comme processus d'*implementation*, a guidé le déroulement de la conférence td-net de 2010.

<sup>12</sup> Soulignons que les conférences td-net ont lieu en tandem avec les conférences « Inter- et transdisciplinarité » qui se déroulent annuellement à l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) et qui réunissent les principaux acteurs et réseaux scientifiques qui prennent part actuellement à la réflexion sur l'interdisciplinarité et le dialogue des savoirs en Suisse ([www.iukb.ch/itd](http://www.iukb.ch/itd)). Voir, en particulier, les publications suivantes : Darbellay, F., Paulsen, T. (Eds), 2008. *Le Défi de l'inter- et transdisciplinarité. Concepts, méthodes et pratiques innovantes dans l'enseignement et la recherche* / Herausforderung Inter- und Transdisziplinarität. Konzepte, Methoden und innovative Umsetzung in Lehre und Forschung, Lausanne, Presses polytechniques universitaires romandes ; Darbellay, F., Paulsen, T. (Eds), 2011. *Au Miroir des disciplines : réflexions sur les pratiques d'enseignement et de recherche inter- et transdisciplinaires*/Im Spiegel der Disziplinen : Gedanken über inter- und transdisziplinäre Forschungs- und Lehrpraktiken, Bern, Peter Lang.

<sup>13</sup> Le programme détaillé de la conférence, ainsi que les résumés et présentations des contributions, sont consultables en ligne : [www.transdisciplinarity.ch](http://www.transdisciplinarity.ch).



Il faut remarquer que le concept d'*implementation* a été à la fois fédérateur pour la réflexion conjointe des participants et diversifié selon les thématiques abordées, les ancrages disciplinaires des chercheurs et leurs postures épistémologiques et méthodologiques. L'échantillon des définitions proposées d'*implementation*, recueillies dans le cadre de la conférence auprès de membres de la communauté scientifique concernée, témoigne de cette convergence d'intérêt<sup>14</sup>. L'ensemble des définitions proposées par Ruth J.E. Jones (Canadian Academy of the Arts, Toronto), J. Zinsstag, Thomas Bearth (Université de Zürich), Zane Berzina (Department of Textile and Surface Design, Art College Weißensee-Berlin), L. Krainer et Martina Ukowitz (Institut für Interventionsforschung und Kulturelle Nachhaltigkeit, Klagenfurt, Autriche), Christoph Küffer (Institute of Integrative Biology, ETH Zürich), R. Scholz et enfin par Kirsten Hollaender (Programme Office Foundation Knowledge for Climate, Utrecht, Pays-Bas), permet en effet de dégager des axes de réflexion communs. De manière consensuelle, il apparaît que le processus d'*implementation* doit impliquer la participation négociée des communautés d'acteurs extrascientifiques et des autorités concernées par des thématiques spécifiques (santé, écologie ou urbanisme, par exemple), de telle manière à trouver des solutions adaptées à chaque situation complexe vécue au quotidien. Dans cette optique, la recherche transdisciplinaire tente de relier directement les problèmes urgents de la société à la production de connaissances scientifiques pertinentes : cette pratique ne consiste toutefois pas à transférer unilatéralement des résultats scientifiques dans l'action par la mobilisation des partenaires de terrain ; elle doit être au contraire conçue comme une démarche de résolution de problèmes menée en plusieurs étapes complémentaires dans des équipes interdisciplinaires et mixtes (conception, exécution et évaluation) ; ces équipes invitent des praticiens à contribuer directement au processus de recherche et au partage des connaissances, en vue d'une prise de décision commune et adaptée au système social concerné. Il s'agit donc d'une approche conjointe entre producteurs et usagers des connaissances scientifiques, qui favorise l'apprentissage mutuel et bouscule les frontières établies, encore souvent étanches entre le monde académique et la société.

Nous avons ainsi nous-mêmes défini, de manière synthétique, l'*implementation* comme un processus dynamique de négociation et de retraduction des résultats de la recherche dans le réel. Ce processus de traduction, coproductif, non linéaire, non hiérarchique et récursif implique une nouvelle intégration des théories, méthodes et pratiques d'enseignement et de recherche au-delà des partages disciplinaires et des paradigmes

scientifiques, de manière à décrire, analyser et comprendre la complexité des problèmes sociaux, politiques, économiques, environnementaux, etc. Ce processus trouve sa pleine expression dans un nouveau contrat établi entre les acteurs et réseaux académiques et ceux non académiques (acteurs et institutions de terrain, citoyens, etc.), qui permet d'identifier conjointement les problèmes à résoudre et les questions de recherche correspondantes ainsi que d'élaborer ensemble des solutions adaptées.

Durant l'ensemble de la conférence, les expériences et les études de cas de projets transdisciplinaires ont couvert un large spectre de thématiques, jouant l'idée d'*implementation* selon des contextes spécifiques : santé, culture, communication, médias, nouvelles technologies, urbanisme, architecture, environnement et développement durable. Tous ces domaines ont été investigués sous les angles épistémologiques, méthodologiques et pratiques du processus d'*implementation*. Les dimensions philosophique, cognitive, didactique et institutionnelle de l'inter- et transdisciplinarité ont également été abordées. Une lecture croisée des principales interventions permet d'identifier quelques axes centraux de la réflexion en cours. La recherche transdisciplinaire peut d'abord être identifiée à un troisième mode de production de connaissances scientifiques, complétant la disciplinarité et l'interdisciplinarité ; elle ne se réduit ni à une simple consultation d'acteurs de terrain ou d'organisations professionnelles, ni à de la recherche participative ou de la recherche-action. Elle doit ensuite tenir compte de l'état des connaissances scientifiques de pointe et obtenir, si possible, un consensus autour de ces connaissances et, par conséquent, être compréhensible par toutes les parties prenantes. Dans cette perspective, elle doit veiller à l'intégration des différents types de connaissances (autant les connaissances scientifiques disciplinaires que les savoirs issus de l'expérience pratique) et permettre leur enrichissement réciproque. La mise en œuvre de la recherche transdisciplinaire appelle enfin à une certaine redéfinition de la gouvernance des systèmes de recherche qui s'organisent encore majoritairement en partages disciplinaires relativement cloisonnés, présentant par là même des difficultés pour la mise en place d'équipes interdisciplinaires et l'élaboration d'hypothèses conceptuelles, théoriques et méthodologiques conjointes. La connexion non hiérarchique entre le monde de la recherche, le public et les acteurs de terrain représente également encore un défi à relever. La transdisciplinarité serait en définitive une tentative de création d'une nouvelle culture scientifique, plus innovante et plus durable.

### Un prix pour l'excellence

Tous les deux ans, lors de la conférence, le réseau td-net accorde le prix « Swiss-academies award for

<sup>14</sup> Les définitions sont consultables sur le site du réseau td-net : [www.transdisciplinarity.ch](http://www.transdisciplinarity.ch).

transdisciplinary research » en reconnaissance de l'excellence et de l'innovation d'un projet de recherche transdisciplinaire et dans le but d'en favoriser la diffusion et la visibilité. Cette fois-ci, le jury a décerné le prix à Christoph Beat Graber pour son projet de recherche « eDiversity - The Legal Protection of Cultural Diversity in a Digital Networked Environment<sup>15</sup> », mené au Research Center of International Communications and Art Law à l'Université de Lucerne, dans le cadre du programme « Trade Regulations » du National Centre of Competence in Research (NCCR). Ce projet avait pour objectif principal de mieux comprendre les conditions édictées par le droit européen et international aux gouvernements nationaux au sujet de la réglementation des marchés des médias dans le nouvel environnement numérique mondial (télévision, cinéma, nouveaux médias, jeux vidéo, etc.). Ce nouvel environnement est le résultat de l'évolution rapide, ces dernières années, de la technologie numérique et d'Internet qui ont fondamentalement transformé la façon dont le contenu culturel est créé, diffusé, accessible et interprété. Le projet entendait lutter pour un meilleur équilibre entre les objectifs de la libéralisation du commerce et ceux de la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Un élément-clé du projet a consisté dans son approche transdisciplinaire, impliquant un réseau international d'experts de diverses disciplines (droit, économie, sociologie et études culturelles, histoire, philosophie, sciences de la communication et anthropologie) et les acteurs de terrain concernés.

<sup>15</sup> [http://www.unilu.ch/deu/completed-projects\\_319761.html](http://www.unilu.ch/deu/completed-projects_319761.html).

## Conclusion

La conférence td-net de 2010 a permis de faire le point sur les avancées récentes en matière d'inter- et transdisciplinarité, dans un esprit d'échanges et de collaborations, renforçant par là même l'émergence d'une véritable communauté scientifique qui se penche expressément sur les enjeux épistémologiques, méthodologiques et pratiques de l'enseignement et de la recherche aux frontières des disciplines. De nombreuses questions restent bien sûr ouvertes dans ce champ en plein développement et qui travaille de manière continue au décloisonnement des partages disciplinaires institutionnalisés. Dans cette logique d'exploration et de mise en commun des réflexions en cours, la conférence de 2011<sup>16</sup> est organisée en partenariat avec le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) sur la question centrale et brûlante des pratiques d'évaluation de l'enseignement et de la recherche inter- et transdisciplinaires.

**Frédéric Darbellay**

(Cellule Inter- et Transdisciplinarité, IUKB, Sion, Suisse)  
frederic.darbellay@iukb.ch

**Theres Paulsen**

(IUKB & td-net for Transdisciplinary Research, Sion, Suisse)  
theres.paulsen@iukb.ch

<sup>16</sup> Td-conference 2011 : « Evaluation of Inter- and Transdisciplinary Research. Experiences and reflections on best practice », 14-16 septembre 2011, Berne. Cf. [www.transdisciplinarity.ch](http://www.transdisciplinarity.ch).

### « Journée de dialogue AFPCN avec le projet européen CapHaz-Net » (Séminaire, Paris, 24 septembre 2010)

L'AFPCN (Association française pour la prévention des catastrophes naturelles) a été à l'initiative de cette journée de dialogue avec les principaux responsables scientifiques du projet européen CapHaz-Net (Social Capacity Building for Natural Hazards: Toward More Resilient Societies<sup>17</sup>).

Il s'agit d'un projet scientifique financé par la Commission européenne dans le cadre du 7<sup>e</sup> programme-cadre sur la recherche (thème 6 « Environnement, changement climatique inclus ») et qui rassemble huit partenaires originaires de six pays européens (Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Espagne, Slovénie et Suisse). Ce n'est pas à proprement parler un projet de recherche puisqu'il tente davantage de « mettre à profit des connaissances et des expériences existantes plutôt que

d'en produire de nouvelles ». Il vise ainsi à organiser un réseau regroupant chercheurs, décideurs et acteurs de la société civile impliqués dans la gestion des risques naturels, avec pour objectifs opérationnels (i) de réaliser un état de l'art de la participation des sciences sociales à la connaissance sur les risques naturels, (ii) de faire un bilan des « bonnes et mauvaises pratiques » en matière de démarches et méthodes scientifiques et (iii) de préconiser des recommandations pour améliorer l'implication des sciences sociales dans la gestion des risques naturels. CapHaz-Net couvre ainsi 6 grandes thématiques (renforcement des capacités sociales, gouvernance des risques, perception des risques, vulnérabilité sociale, communication en matière de risques, éducation en matière de risques et d'environnement) et se concentre sur 3 thèmes et espaces principaux : les risques naturels liés à la chaleur en Europe du Sud, les risques naturels alpins, les crues fluviales en Europe du Sud.

<sup>17</sup> En français : « Renforcement des capacités sociales en matière de risques naturels : vers des sociétés plus résistantes », <http://www.caphaz-net.org/>

« L'originalité » de CapHaz-Net tient probablement en ce que ce réseau est l'un des premiers constitués exclusivement de disciplines de sciences sociales. Cela a d'ailleurs été salué en introduction de la journée, notamment par Claude Gilbert (politologue, CNRS, laboratoire Pacte, Grenoble) qui a rappelé la domination, encore aujourd'hui, des sciences dites « dures » dans les projets de recherche sur les catastrophes naturelles, y compris lorsque ceux-ci investissent les champs de la gestion et de la prévention. L'initiative CapHaz-Net semble donc inviter à sortir de « la vision ingénieuriste », du moins à la compléter par des dimensions humaines (perception, rapports sociaux, logiques politiques...), ce qui est cohérent avec l'optique de l'AFPCN.

Sur un plan plus concret, l'objectif de la journée AFPCN était de mettre en parallèle les résultats préliminaires de CapHaz-Net avec les expériences françaises en matière de gestion et de vécu des risques naturels. Quelles similitudes et divergences peuvent être constatées ? Cela s'est fait au travers de la présentation détaillée des 6 rapports thématiques de mi-parcours de CapHaz-Net, chacun étant ensuite discuté par des intervenants français, chercheurs ou non, spécialistes des volets sociétal et culturel du risque.

Cette manifestation, qui a regroupé une cinquantaine de personnes, a été le lieu de débats très intéressants qui ont soulevé quelques questions de fond. La lecture que j'ai pu en faire<sup>18</sup> s'articule autour de 4 d'entre elles.

### Un projet de sciences sociales

L'une des hypothèses fortes de CapHaz-Net, rappelée par Annett Steinführer, sociologue, et Christian Kuhlicke, géographe (Helmholtz-Zentrum für Umweltforschung, Allemagne), les deux coordinateurs du projet, est le manque de « capacités sociales » (*social capacities*), pourtant indispensables pour pouvoir faire face aux aléas naturels. Ces capacités recouvrent les questions de la connaissance des risques (par les décideurs et les populations), des attitudes en cas de crise ou lors de démarches préventives, des mécanismes psychologiques à l'œuvre (échelles individuelle et communautaires), des logiques politiques, de l'existence ou non de réseaux, etc. Au travers de la notion centrale de *social capacities*, le projet vise à aborder une gamme très large de processus anthropiques afin de démontrer que seule l'expertise des sciences sociales peut fournir des éléments de connaissance fondamentaux sur le rapport souvent ambigu des sociétés aux risques naturels. Cependant, et bien que tout le monde s'entende aujourd'hui sur une définition de la vulnérabilité à la croisée des aléas naturels et des dynamiques anthropiques, cette seconde composante reste

trop négligée dans les recherches scientifiques sur les impacts des risques naturels. Il y a donc encore aujourd'hui un « combat » à mener pour placer les sciences sociales au même niveau que les sciences « dures ».

Paradoxalement, c'est sur ce point précis que l'on pourrait émettre une critique vis-à-vis de CapHaz-Net. Le projet se focalise sans doute trop sur les sciences sociales, tendant ainsi à mettre de côté les synergies possibles entre elles et les sciences « dures ». Car c'est bien souvent à la croisée de dimensions physiques et anthropiques que les réponses sont nichées, et non uniquement d'un côté ou de l'autre. Nuançons toutefois la critique en ce sens qu'il n'est pas facile de comprendre comment travaillent les chercheurs d'autres disciplines, quelles sont leurs méthodes et en quoi leurs résultats sont utiles à une approche holistique. Cela est néanmoins indispensable, car la transdisciplinarité ne s'invente pas, elle s'apprend par la pratique. En cela, l'initiative de CapHaz-Net, même si elle se concentre sur le pan « sciences sociales », aide clairement à aller de l'avant.

### À quelles échelles territoriales et sociétales travailler ?

La question de la gouvernance du risque a occupé une place importante lors de cette journée, et pas seulement parce qu'elle est « à la mode ». Rebecca Whittle et Gordon Walker (géographes, Lancaster Environment Centre, Université de Lancaster, Royaume-Uni) et Patrick Pigeon (géographe, CNRS, laboratoire Edytem, Université de Savoie), entre autres, ont bien mis en évidence le fait que cette notion de gouvernance recouvre des questions-clés sur l'aptitude des sociétés à initier un changement dans le rapport aux aléas, mais aussi une amélioration de la prévention et de la gestion des catastrophes. Faut-il de nouvelles formes de gouvernance ? En quoi celles qui existent déjà peuvent-elles répondre aux enjeux, et ce dans un contexte de changement climatique – qui n'était pas l'objet central de la manifestation – dans lequel il va désormais aussi falloir anticiper sur un temps long ? La notion de réseau a ici été mise en avant comme solution intéressante pour améliorer les systèmes de gouvernance, d'une part, pour mettre en lien différentes institutions relevant de différentes échelles territoriales, d'autre part, pour cadrer les jeux d'acteurs et favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'objectifs concertés, du moins partagés.

### La question des risques naturels peut-elle être un vecteur de l'émergence d'un projet de société ?

Freddy Vinet (géographe, laboratoire Gester, Université Montpellier 3) a rappelé que notre pays s'est longtemps focalisé sur les « risques majeurs ». Cette approche, portée par les autorités dans une démarche de type top-down, a été fondée sur l'idée reçue selon laquelle ce sont ces risques « majeurs » qui comptent, car

<sup>18</sup> Que les participants à cette journée me pardonnent si je ne retrace pas ici l'intégralité des débats. L'ensemble des présentations sont disponibles sur le site de l'AFPCN : <http://www.afpcn.org/100924CapHazNet/index.htm>.

ce sont eux qui font des dégâts et posent des problèmes à la société. Or, on considère souvent que « gérer un risque majeur est affaire d'autorités publiques ». Il semblerait que l'on sorte progressivement de cette lecture canalisée pour également tenir compte, de plus en plus, de risques naturels plus graduels (variation de la disponibilité en eau, décalage dans les saisons, etc.) et qui ne sont pas pour autant « mineurs » en termes d'impacts. Or, si l'angle « risques majeurs » renvoie à des dimensions de gestion très précises (les systèmes d'alerte, les procédures d'urgence, la planification territoriale, etc.), l'angle des risques « graduels » rappelle aussi l'importance de dimensions peut-être plus subtiles, car moins directement liées au volet « catastrophe ». Un risque graduel présente en effet l'avantage de prendre du temps, autrement dit de potentiellement offrir aux sociétés une réelle marge de manœuvre pour anticiper et limiter les conséquences négatives d'un événement. Dans ce cas de figure, les attitudes des sociétés face au risque, leur aptitude à accommoder leurs modes de vie, à modifier leurs relations à l'environnement, etc. jouent un rôle fondamental, tout aussi puissant que celui des politiques publiques, lesquelles ont cette fois-ci la charge de soutenir des évolutions sociétales.

Mieux valoriser les sciences sociales, auprès des sciences dures comme des décideurs politiques et de l'opinion publique, doit ainsi participer d'une évolution progressive du rapport de la société aux risques naturels. Cette perspective pose tout de suite une question : est-on capable de s'entendre sur une vision partagée du risque ? En quoi un certain niveau de risque est-il « acceptable » et pourquoi son dépassement devient-il ingérable ? Dès lors, est-on capable d'identifier ce niveau de contraintes acceptables et d'assumer les efforts induits en termes de planification territoriale, de logiques économiques, de dynamiques sociales et de rapport à l'environnement (caractéristiques de l'espace, ressources naturelles, etc.) ? Autour de quels « compromis » entre les différentes dimensions de la vie en société – entendez ici entre les intérêts nécessairement divergents de divers groupes – se réunir ? C'est effectivement une question de gouvernance fondamentale.

### **De quels outils les sciences sociales disposent-elles ?**

Les sciences dures ont développé de nombreux outils de mesure des aléas, allant jusqu'à inclure dans leurs équations les biens matériels des sociétés exposées, et ainsi en déduire mathématiquement leur vulnérabilité. C'est un schéma qui semble aujourd'hui beaucoup trop simpliste, essentiellement parce qu'il n'intègre pas les réactions potentielles des communautés exposées, ni les effets des politiques publiques. Or, les unes comme les autres peuvent aggraver tout autant que limiter les

impacts directs de l'aléa. C'est aux sciences sociales de compléter le tableau de la vulnérabilité. Se pose alors la question des outils employés, les sciences sociales ayant une très longue expérience de certains d'entre eux (entretiens, enquêtes, analyse spatiale, etc.). Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas en inventer d'autres, mais simplement qu'un réel capital scientifique existe qui peut fournir des résultats fort utiles. Trois enjeux de fond semblent ainsi avoir été soulevés lors des discussions AFPCN/CapHaz-Net :

– Les méthodes des sciences sociales ne sont pas toujours reconnues comme étant « scientifiques », tout simplement parce qu'elles ne reposent pas sur des équations et des règles physiques établies. Mais faut-il rappeler que l'humain lui-même – qui est finalement l'objet principal de la réflexion sur les « risques naturels » ! – n'y répond que partiellement ? De plus, bien des outils des sciences sociales n'entrent pas dans la logique « modèles », laquelle fonde par ailleurs la légitimité des approches physiques. On ne modélise pas les comportements des individus ou groupes d'individus comme on modélise la chaîne de réaction qui conduit par exemple du mouvement des plaques océaniques au tsunami. Ainsi, si les outils des sciences sociales peuvent paraître « simplistes », ils ne le sont pas. Ce n'est pas si simple de monter un questionnaire pertinent, et encore moins d'en traiter les résultats avec intelligence ;

– Un deuxième enjeu découle du précédent. Si la tendance est à la complexification croissante des méthodologies d'analyses, celle-ci se répercute sur les résultats. C'est une bonne nouvelle du point de vue de la compréhension des dynamiques à l'œuvre, car on les voit de manière plus holistique. C'est en revanche une mauvaise nouvelle du point de vue de l'utilisation par la sphère publique de ces résultats. Ils deviennent eux-mêmes trop compliqués, parfois jusqu'à n'être plus communicables de manière brève. Or, les messages adressés aux décideurs politiques comme à l'opinion publique se doivent, pour être assimilés, de rester relativement simples – sans être « simplistes ». C'est un point crucial de l'intégration des enjeux liés aux risques naturels par la société civile. Les discussions AFPCN/CapHaz-Net ont ainsi plaidé pour l'émergence d'outils plus appropriés<sup>19</sup> aux besoins concrets de la société civile ;

– Partant de cela, il est nécessaire que les sciences sociales sachent imposer la validité de leurs hypothèses et de leurs résultats de recherche dans le domaine des risques naturels. Pour ce faire, c'est aussi d'outils d'évaluation dont on a besoin, notamment de systèmes d'indicateurs et de critères permettant de « quantifier » des données qualitatives, et ainsi de donner des phénomènes et processus sociaux des images appréhendables « en un coup d'œil ».

<sup>19</sup> F. Vinet a ainsi rappelé que « la sophistication des outils scientifiques est souvent contreproductive du point de vue de l'action de gestion du risque ».

Il ne faut pas voir de tels outils comme des « réducteurs » des connaissances scientifiques complexes, mais comme des « facilitateurs » de la transmission de ces connaissances au-delà de la sphère scientifique. Or, de tels outils restent pour l'heure le maillon faible du dispositif méthodologique des sciences sociales. Deux aspects sont alors à explorer : les questions de fond (comment évaluer l'efficacité d'une politique publique, l'aptitude d'une communauté à être résiliente comme à anticiper une catastrophe, etc.) et les processus scientifiques eux-mêmes (fiabilité de telle ou telle méthodologie, qu'elle s'inscrive dans la continuité de procédures validées ailleurs ou qu'elle innove).

Pour conclure, l'initiative de l'AFPCN autour du projet CapHaz-Net a eu le mérite de poser la question des interfaces entre sciences sociales et sciences dures, insistant sur le fait qu'au-delà du simple discours sur la transdisciplinarité, les réponses sont loin d'être évidentes. Or, la question des risques naturels est peut-être un excellent terrain de transdisciplinarité, justement parce que la vulnérabilité d'un territoire se loge à l'interface entre des logiques naturelles et anthropiques.

---

**Alexandre Magnan**

*(Iddri, Sciences Po, Paris, France)*

[alexandre.magnan@iddri.org](mailto:alexandre.magnan@iddri.org)